

**Procès-verbal du conseil municipal  
du 9 avril 2026**

*Approuvé par le conseil municipal du 11 mai 2026*

Le 9 avril 2026 à 19h, le conseil municipal de Maslives, régulièrement convoqué le 28 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Christine Gendre, Maire.

**Présents** : Serge Bluwol, Allan Brandily, Cyrielle Clairembault, Gaëlle Ferchault, Christine Gendre, Paul Gouard, Nadine Londais, Jean-Charles Meunier, Alain Ouisse, Virginie Pajon, Yveline Pouyet Mabelle, Élisabeth van Halteren

**Absents** : Christina Balde-Plez, Vincent Jolly, Philippe Loiseau Dubosc

**Procurations** : Christina Balde-Plez à Virginie Pajon, Philippe Loiseau Dubosc à Serge Bluwol

**Membres afférents, 15, présents 12, votants, 14.**

**Désignation d'un secrétaire de séance :**

Virginie Pajon est désignée à l'unanimité.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2026-19 – Fongibilité des crédits des budgets en sections d'investissement et de fonctionnement**

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la possibilité qui lui est donné depuis 2024 et le passage à la M57 de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le Maire est tenu d'informer le Conseil Municipal des mouvements de crédits opérés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder cette possibilité de plus grande souplesse budgétaire, pour les budgets Principal et Annexe.

**2026-20 – Budget principal - Vote du Compte financier unique 2025**

Le Maire cède la Présidence de la séance à Monsieur Brandily, 1<sup>er</sup> adjoint, et quitte la salle.

Madame Pajon, adjoint délégué aux finances, fait la relation de l'exécution du budget 2025, tel que figurant dans le compte financier unique dont les équilibres ont été approuvés par la commission finances réunie le 4 mars 2026.

Le Conseil Municipal se fait présenter le budget primitif 2025, les décisions modificatives, les titres définitifs, les créances à recouvrer, les dépenses effectuées et les mandats délivrés, les bordereaux de recettes et de dépenses ainsi que l'état de l'actif.

Il constate que la section de fonctionnement présente un résultat de 63 356,58 €, la section d'investissement un résultat de 18 494,18 €, comprenant des restes à réaliser en recettes et en dépenses. A l'unanimité, le compte financier unique dressé pour l'exercice 2025, et certifié conforme est adopté par le Conseil.

#### **2026-21 – Budget principal - Vote de l'affectation de résultat 2025**

Ayant pris connaissance du compte financier unique de l'exercice 2025, le Conseil Municipal constate qu'il présente :

- Un résultat cumulé de fonctionnement de 192 927,22 €
- Un déficit cumulé d'investissement de 110 828,25 €

Et décide à l'unanimité que le solde disponible de 58 248,45 €, en prenant en compte les restes à réaliser en recettes de 15 979 € et en dépenses de 39 829,52 € est reporté à la section de fonctionnement au compte R002 et à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 134 678,77€.

#### **2026-22 – Budget principal - Vote du budget primitif 2026**

Le Maire donne la parole à Madame Pajon, adjoint délégué aux finances qui fait tous les développements techniques concernant le budget de la commune et répond aux questions des membres du Conseil Municipal.

Le projet de budget primitif 2026 est adopté par le Conseil à l'unanimité.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- de fonctionnement à la somme de 602 526,45€
- d'investissement à la somme de 318 397,77€

#### **2026-23 – Budget annexe – Locaux commerciaux – Vote du compte financier unique 2025**

Le Maire cède la Présidence de la séance à Monsieur Brandily, 1<sup>er</sup> adjoint, et quitte la salle.

Madame Pajon, adjoint délégué aux finances, fait la relation de l'exécution du budget 2025, tel que figurant dans le compte financier unique.

Le Conseil Municipal se fait présenter le budget primitif 2025, les décisions modificatives, les titres définitifs, les créances à recouvrer, les dépenses effectuées et les mandats délivrés, les bordereaux de recettes et de dépenses.

Il constate que la section de fonctionnement présente un résultat de 6 732,30 €, et qu'aucun mouvement n'est intervenu sur la section d'investissement.

A l'unanimité, le compte financier unique dressé pour l'exercice 2025, et certifié conforme est adopté par le Conseil.

#### **2026-24 – Budget annexe – Locaux commerciaux – Vote de l'affectation de résultat 2025**

Ayant entendu le CFU de l'exercice, le Conseil Municipal constate qu'il présente :

- Un résultat cumulé de fonctionnement de 16 706,48 €.
- Un déficit cumulé d'investissement de 0 €

Le maire expose que le budget annexe commerce est un service public administratif et que son excédent de fonctionnement peut être reversé vers le budget principal sur le simple fondement d'une délibération du conseil. Le conseil approuve à l'unanimité ce transfert.

Et décide à l'unanimité que le solde disponible de 16 706,48 € est reporté à la section de fonctionnement au compte R002 pour 6,48 € et transféré au budget principal pour 16 700 €.

### **2026-25 – Budget annexe – Locaux commerciaux – Vote du budget primitif 2026**

Le Maire donne la parole à Madame Pajon, adjoint délégué aux finances qui fait tous les développements techniques concernant le budget annexe locaux commerciaux et répond aux questions des membres du Conseil Municipal.

Le projet de budget primitif 2026 est adopté par le Conseil à l'unanimité.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- de fonctionnement à la somme de 6 709,78
- d'investissement à la somme de 0 €

### **Questions diverses**

- Proposition d'achat du terrain de l'antenne Bouygues par Cellnex. Il faut négocier le prix
- Point sur le personnel - Licenciement de Quentin Guil pour cause d'incapacité professionnelle au 1 avril 2026 – Départ en détachement de Sylvia Thillier au 1 mai 2026
- Présentation d'un site d'échange de matériel entre commune par Yveline.

La séance est close à 20h45.

Fait à Maslives, le 9 avril 2026

Le secrétaire de séance



Christine Gendre

